

Compte rendu de la séance du 07 novembre 2020

Sophie ABLONDI Jean-Paul BARD Jean-Pierre BARD Pierre BARTHELEMY Jean-Marc BEYSSAC Fernand BUY Michel CANET Eglantine CHARBONNEL Kévin COURTINEL Colette FERRAND Sofiane GHILAS Thierry GIRAUDON Magali PERRIER Jean-Michel PITIOT

Représentés : Claudius BLANC par Jean-Marc BEYSSAC

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Pierre BARD

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du précédent conseil
- Délibération de la Gestion de la cantine scolaire
- Délibération pour l'achat du logiciel de gestion de la cantine scolaire
- Délibération outil de communication avec les habitants
- Délibération demande de subvention " enveloppe de solidarité"
- Délibération demande de subvention MFR pour l'élève CROZE Amélie
- Délibération mise à disposition location Gîte 1
- Délibération extension assurance du personnel
- Décorations de Noël
- Questions diverses
- Délibération Indemnité confection Documents Budgétaires
- Délibération Demande de subvention à la Région pour la réfection des chemins communaux

Délibérations du conseil:

GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE (DE 333 2020)

Madame le Maire indique que l'association des parents d'élèves ne souhaite plus gérer la cantine scolaire. Cette compétence serait donc reprise par la municipalité en janvier 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, ont procédé au vote à main levée, à l'unanimité :

Et de ce fait :

- **VALIDENT** la reprise de la gestion de la cantine scolaire,
- **AUTORISENT** le maire à signer les différents documents.

Ont signés au Registre tous les membres présents.

ACHAT D'UN LOGICIEL POUR LA CANTINE SCOLAIRE (DE 334 2020)

Madame le Maire donne la parole à Magali PERRIER. Elle indique aux membres du Conseil Municipal que suite à la reprise de compétence de la gestion de la cantine scolaire, et notamment pour en faciliter la prise en charge, (Inscription des élèves sur une application, facturations, paiement en ligne) il est nécessaire d'acquérir un logiciel spécifique. Magali PERRIER a fait une étude comparative avec 4 logiciels. Elle propose au Conseil Municipal le

choix d'une option complémentaire sur le logiciel de la Mairie (Fournisseur AGEDI). Coût MAXIMUM du logiciel : 2600 € ttc à l'achat et 600 € ttc de maintenance annuelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, ont procédé au vote à main levée :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Et de ce fait :

- **VALIDENT** l'achat d'un logiciel pour la gestion de la cantine scolaire,
- **AUTORISENT** le maire à signer les différents documents qui s'y rapportent, et ouvre un crédit de cette somme au budget d'investissement pour 2 600 euros et de fonctionnement pour 600 euros.

Ont signés au Registre tous les membres présents.

OUTIL DE COMMUNICATION AVEC LES HABITANTS (DE 335 2020)

Madame le Maire donne la parole à Magali PERRIER. Elle indique au conseil municipal que lors du dernier conseil une délibération avait été prise pour l'adhésion à l'application « panneau pocket » celui-ci permet d'informer la population qui a téléchargé l'application des évènements sur la commune (neige, coupure d'électricité, branche cassée...)

L'association des Maires de France a négocié un tarif auprès du fournisseur « ILLIWAP » 40 rue des Acieries 42951 ST ETIENNE. Ce service coûte 120 € TTC/ an et propose des options évolutives dans le futur. Il a été mis en place sur les communes voisines. Il est proposé d'adhérer à ce service plutôt que « Panneau Pocket »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, ont procédé au vote à main levée, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'application « ILLIWAP »
- **AUTORISE le maire à signer les différents documents qui se rapportent à cette mise en place et ouvre un crédit au budget de fonctionnement à hauteur de 120 euros TTC.**

Ont signés au Registre tous les membres présents.

ENVELOPPE SOLIDARITE (DE 336 2020)

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif d'Enveloppe de Solidarité que propose le Conseil Départemental. La Commune peut prétendre à une aide à hauteur de 60 % pour des travaux divers, à condition qu'ils soient réalisés par une Entreprise. Cette aide est plafonnée à 7 000,00 euros. La demande doit être déposée avant le 31 Décembre 2020.

Madame le Maire propose de demander cette aide pour les travaux suivants :

- Nettoyage de deux réserves incendies (Montbuzac + Libercier) selon devis de M Christophe BORY : 2344.65 TTC
- Travaux d'entretien de la toiture de l'église et scellement des pierres qui ont bougé (devis en cours),
- Travaux de mise aux normes de la sécurité incendie à l'école primaire 2 790 € TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, ont procédé au vote à main levée :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **SOLLICITE** une Subvention auprès du Conseil Départemental dans l'Enveloppe de Solidarité, pour les Travaux ci-dessus mentionnés,

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer cette demande, et à signer toutes les pièces afférentes

Ont signés au Registre tous les membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION - MFR (DE 337 2020)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention, formulée par la M.F.R Montbrison, pour l'année Scolaire 2020-2021, où un élève de la commune est scolarisé Elle propose de participer à hauteur de 90 €, comme en 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont procédé au vote à main levée :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- Décident de verser une subvention identique à l'année 2019 soit de 90.00€/élève et ouvre un crédit de cette somme au c/6574 du Budget de Fonctionnement.

Ont signés au Registre tous les membres présents.

MISE A DISPOSITION LOCATION GITE 1 (DE 338 2020)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que M LIOGIER Martial employé communal (contrat aidé) ne peut plus stationner son camping-car au Camping Municipal pendant la période hivernale. Madame le Maire indique que le Gîte N°1 n'étant pas loué sur la période hivernale, il serait mis à disposition gratuitement à M LIOGIER s'il y a une période de grand froid et à titre exceptionnel. En ce cas, l'électricité lui sera facturée en fonction de sa consommation.

Après discussion les Membres du Conseils Municipal proposent la location à un tarif Préférentiel de 10 € la nuitée.

- **Après discussion, les membres du Conseil Municipal, ont procédé au vote à main levée :**

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Et de ce fait :

- **APPROUVE** La location à un tarif préférentiel de 10 € la nuitée du Gîte N° 1 à M LIOGIER, et la facturation de l'électricité.

Ont signés au Registre tous les membres présents.

EXTENSION ASSURANCE PERSONNEL (DE 339 2020)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement la municipalité à souscrit à un contrat d'assurance au CIGAC qui prend le reste à charge du salaire lorsque d'un agent est en arrêt.

A ce jour le contrat a été souscrit seulement pour les agents CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des collectivités Locales).

Le mouvement de personnel ayant évolué ces dernières années avec l'emploi de contractuels il serait nécessaire de souscrit à une extension d'assurance permettant la couverture de tout le personnel.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal ont procédé au vote à main levée, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au CIGAC pour l'assurance du personnel qui travaille à temps non complet et pour le personnel contractuel.
- **AUTORISE** le maire à signer les différents documents qui s'y rapportent.

Ont signés au Registre tous les membres présents.

INDEMNITE CONFECTION DOCUMENTS BUDGETAIRES (DE 340 2020)

Madame le Maire informe les membres Conseil Municipal que les Comptables Publics peuvent assister les communes à l'élaboration des documents budgétaires.

Madame le Maire demandera le concours Madame LAVOISIER Charline, comptable public des Finances Publiques de ST-JUST-ST-RAMBERT et demande au membre du Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de l'indemnité de confection du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer à MME LAVOISIER Charline, Comptable public de ST JUST ST RAMBERT, l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €

Ont signés au Registre tous les membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LA REFECTION DES CHEMINS FORESTIERS (DE 341 2020)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection des chemins forestiers. La commune peut prétendre à une subvention de la Région.

Madame le Maire propose de demander cette subvention pour la réfection des chemins forestiers

- Mise en forme et délimitation d'accotement, fourniture et autre, pour un montant de 101 591 € HT, soit 121 909.20 € TTC

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une Subvention auprès du Conseil Régional, pour ces travaux
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer cette demande, et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ont signés au Registre tous les membres présents.